



Implantation d'un mobil-home

Par **CATHERINE 51**, le **17/07/2012** à **21:47**

Bonjour,

Je suis allée voir un avocat pour un conseil, coordonnées trouvées sur le net. J'ai rencontré cet avocat l'année dernière au mois de Juillet, il m'a reçue 30mn dans son bureau, on a parlé de mon problème, à savoir, implanter un mobil-home sur ma propriété, il m'a donné différentes solutions, donc pas de suite à ma démarche, je n'ai n'y demandé un autre rendez-vous, ni de faire un dossier, j'ai reçu un facture de 668euros!!!

Je refuse de les payer, ce depuis l'année dernière au mois de septembre. J'ai envoyé différents courriers à cet avocat, lui expliquant mon refus de payer, je veux bien payer 30mn' de consultation, mais de là à payer 668euros, désolée, je trouve la note largement abusive!!!

Je suis convoquée à la Cour D'Appel de Reims le 06/09/2012, je voudrais me faire représenter par un avocat commis d'office, car je n'ai pas les moyens de payer des sommes pareilles.

Ma question serais-je obligée de payer, si je prends un avocat commis d'office, combien cela va-t-il me coûter??

Merci pour vos réponses.

Par **edith1034**, le **18/07/2012** à **08:19**

bonjour

tout dépend de vos revenus

pour tout savoir :

<http://www.fbls.net/aide-juridictionnelle.htm>

Par **CATHERINE 51**, le **18/07/2012** à **14:29**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse , je ne suis pas imposable.